

Améliorations apportées à la TES

Montréal, le 18 janvier 2016 – À la mi-décembre 2015, nous avons apporté quelques améliorations au fonctionnement de la TES. Certaines d'entre elles concernent directement les entrepreneurs spécialisés et destinataires. Ces améliorations sont les suivantes:

- **Date limite pour le retrait de soumission**

Il est maintenant possible pour les usagers de la TES, de connaître, pour un projet, la date et heure limite pour le retrait d'une soumission via l'option de menu « Recherche de projet » de la TES. Cette information apparaît dans le coin supérieur droit de la fiche-projet, immédiatement sous la date de clôture chez le maître de l'ouvrage.

- **Avis transmis par la TES à la suite du retrait d'une soumission**

Lors du retrait d'une soumission, en plus de l'avis de confirmation de retrait transmis par courriel par la TES aux adresses courriel contenues dans les profils des usagers des entrepreneurs destinataires qui ont effectué la prise de possession de ladite soumission, un courriel est maintenant automatiquement transmis à l'usager-maître de ces entrepreneurs destinataires. **Nous vous rappelons que l'avis de retrait dont il est question ci-devant remplace depuis le 16 mars 2015 l'appel téléphonique qui était auparavant effectué par le BSDQ. Il est donc important de vous assurer de la validité de l'adresse courriel qui figure au compte d'accès de l'usage-maître TES.**

Pour toute information entourant la procédure de retrait d'une soumission, veuillez communiquer avec le centre de soutien de la TES au 514-355-7600- ou au 1-866-355-0971.

Louise Major
Directrice, Service de dépôt